

Le Président

DECISION

N°D-20/291 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Madame Lucie CAZASSUS, adjointe au Directeur de la communication, Responsable des relations avec les médias, reçoit délégation de signature pour signer, au nom du Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, les bons de commande passés dans le cadre de marchés publics ou accords-cadres, dont le montant unitaire n'excède pas 3 000 euros hors taxes, à l'exclusion des bons de commande relatifs aux missions et aux frais de représentation.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly – Jacques Chirac et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Art. 3. – La présente décision annule et remplace la décision n° D-20/31 du 6 janvier 2020.

Art. 4. – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

A Paris, le 28 MAI 2020

Emmanuel KASARHÉROU

musée du **quai Branly - Jacques Chirac**

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 71 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr